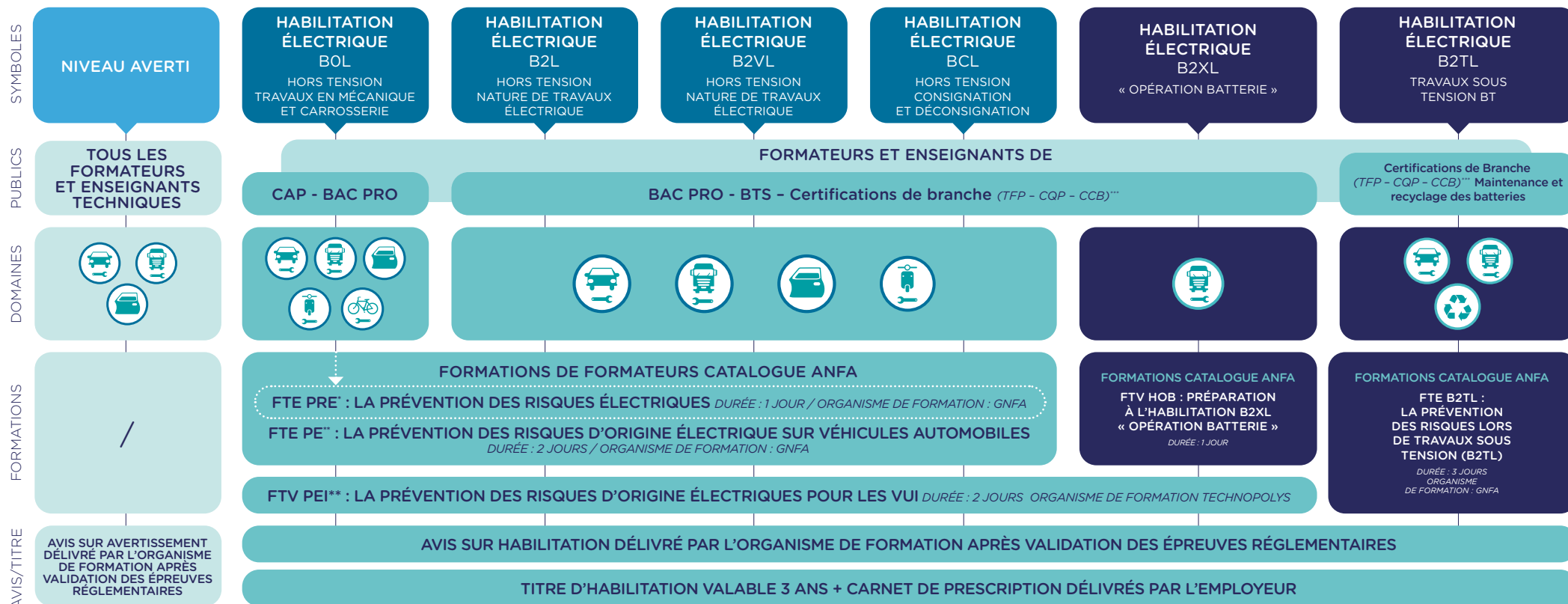


Les opérations sur véhicules et engins électriques ou hybrides sont encadrées par la Norme NFC 18-550. L'identification des différents niveaux (symboles) des habilitations VE/VH précisés ci-dessous permettent de définir les formations obligatoires correspondantes aux activités des formateurs et enseignants.

## HABILITATIONS VÉHICULE ÉLECTRIQUE - VÉHICULE HYBRIDE OBLIGATOIRES



\*Uniquement pour l'habilitation électrique BOL • \*\*Uniquement pour les habilitations électriques BOL, B2L, B2VL et BCL • \*\*\*TFP : Titres à finalité professionnelle / CQP : Certificats de qualification professionnelle / CCB : Certificats de compétences de Branche



LIENS UTILES : FTE PE • FTE PRE • FTE MPE • FTV HOB • FTV PEI • FTE B2TL • Service Accompagnement des Établissements et Mobilité Européenne : f2f@anfa-auto.fr